



FICHE INFORMATIONS LEGALES

Le cabinet NPI CONSEILS

SAS enregistrée au RCS de Toulouse
sous le numéro 504 704 537

NAF/APE : 6619B

SIREN : 504 704 537 00050

TVA : FR 775 047 04537

Siège social : 7, rue Auber 31000 Toulouse

Téléphone : 05 62 22 28 50

Web : www.infinity-conseils.fr

INFINITY CONSEILS, nom commercial de la Société NPI Conseils.

La transparence s'impose vis-à-vis de notre démarche et de nos partenaires.

Ainsi, nous pourrions vous accompagner et vous apporter les meilleures solutions en terme d'assurances, de placements, de financement, d'investissement immobilier, etc.

Notre métier est l'optimisation patrimoniale, juridique et fiscale

STATUTS RÉGLEMENTÉS ET AUTORITÉS SOUS TUTELLE:

La Société NPI CONSEILS ou Cabinet INFINITY CONSEILS est couvert pour l'ensemble de ses activités en RCP (Contrat N°RCIP0258) et Garanties Financières (N°GFIP0258), N° de Sociétaire N°C106923, auprès de la Société CGPA 125 Rue de la Faisanderie – CS 31 666 – 75 773 PARIS CEDEX 16. INFINITY CONSEILS est le nom commercial de la Société NPI CONSEILS immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS, 1 rue Jules Lefebvre 75331 Paris cedex 09 (www.orias.fr)) sous le numéro d'immatriculation 10053909 en qualité de:

- CIF (Conseiller en Investissements Financiers) N° E002670, dispose de la CJA, susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier: 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org ;
- IAS (Intermédiaire en Assurance) type B membre de l'anacofi courtage : catégorie Courtier en Opération d'assurance ou Réassurances (COA) Inscription au registre unique des intermédiaires en assurance - Banque et Finances (ORIAS) sous le N°10053909 ;
- MIOBSP (Mandataire d'Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements) membre de l'anacofi courtage: catégorie Mandataire d'intermédiaire en Opération de Banque et Services de Paiement Inscription au registre unique des intermédiaires en assurance – Banque et Finances (ORIAS) sous le N°10053909, Mandataire non-exclusif ;
- Agent immobilier : détenteur de la Carte Professionnelle sur Immeuble et Fonds de Commerce n° CPI 3101 2016 000 007 771 depuis le 22/05/2019 – CCI Toulouse.

Les activités d'IAS ou (et) d'MIOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet :

<http://www.acpr.banquefrance.fr/accueil.html>

ASSURANCES ET GARANTIES PROFESSIONNELLES

La Société NPI CONSEILS dispose, conformément à la loi et à la charte de l'ANACOFI, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle suffisante couvrant ses diverses activités. Cette couverture est notamment conforme aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Souscrites auprès de CGPA (police n° RCP0258) pour des montants de :

- INTERMEDIATION EN ASSURANCE : 8 000 000€ par an et 6 000 000€ par sinistre
- INTERMEDIATION EN OPERATIONS DE BANQUE ET EN SERVICES DE PAIEMENT : 8 000 000€ par an et 6 000 000€ par sinistre

- DEMARCHAGE BANCAIRE : 8 000 000€ par an et 6 000 000€ par sinistre
- CONSEIL EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS: 2 500 000€ par an et 2 000 000€ par sinistre
- DEMARCHAGE FINANCIER : 2 500 000€ par an et 2 000 000€ par sinistre

Ainsi qu'auprès de Galian SMABTP pour l'activité de Transactions sur immeubles et fonds de commerce la société dispose également d'une RCP et d'une Garantie Financière :

- Contrat n° RCP_01_40991F souscrit auprès de GALIAN-SMABTP
- Garantie financière d'un montant de 120 000€ souscrite auprès de GALIAN-SMABTP

DEONTOLOGIE

Votre conseiller (ou intermédiaire) s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur:

www.anacofi.asso.fr

COMPAGNIES D'ASSURANCE, FOURNISSEURS ET PARTENAIRES

La Société NPI CONSEILS atteste qu'aucune compagnie d'assurance, aucun fournisseur et aucun partenaire ne représente au moins 10 % de son capital ou de ses droits de vote ou entretient une relation commerciale particulièrement significative. La Société NPI CONSEILS a pour principaux partenaires Vie Plus, SwissLife, Générali, Abeille et Primonial. La Société NPI CONSEILS pourra vous communiquer, sur simple demande, les noms des autres compagnies d'assurance, fournisseurs et partenaires avec lesquels nous sommes en relation.

RÉMUNÉRATIONS, COMMISSIONS OU AVANTAGES NON MONÉTAIRES

Lorsque la prestation de CIF sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, la Société NPI CONSEILS pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis à vos OPCVM conseillés, une partie de leurs frais de gestion comprise entre 0% et 100% de ceux-ci. Nous rendons un conseil non indépendant sur la base d'un éventail large d'instruments financiers en fonction du type d'investissement. Au titre de votre accompagnement, vous pourrez obtenir, sur simple demande, une information plus détaillée liée à notre rémunération. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, vous pourrez obtenir, avec le concours de la Société NPI CONSEILS, la communication d'informations plus précises auprès des sociétés de gestion concernées qui ont autorisé la commercialisation de leurs OPCVM par la Société NPI CONSEILS.

Lorsque la prestation de COA sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits d'assurance-vie, la Société NPI CONSEILS pourra recevoir, en plus des frais d'entrée des contrats conseillés, une partie des frais de gestion des sous-jacents en unités de comptes comprise entre 0% et 100% de ceux-ci. Également au titre de votre accompagnement, vous pourrez obtenir, aussi sur simple demande, une information plus détaillée liée à notre rémunération.

Lorsque la prestation de MIOBSP sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des opérations de crédits, la Société NPI CONSEILS pourra recevoir une rémunération des établissements de crédits partenaires correspondant à 1% du montant des prêts. Au titre de votre accompagnement, vous pourrez obtenir, sur simple demande, une information plus détaillée liée à notre rémunération.

Enfin, pour tout acte relevant du conseil, la Société NPI CONSEILS applique les honoraires convenus avec le client conformément à un tarif horaire de 180 € TTC ou conformément à un tarif forfaitaire déterminé en fonction de la mission confiée.

FACTEURS DE DURABILITÉ

La prise en compte des facteurs de durabilité dans la sélection des instruments financiers peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

Dans le cadre de ses activités de Conseil en Investissements Financiers (CIF), de Courtier en assurance et en réassurance (COA), de Courtier en Opérations de Banque et Services de Paiement (COBSP), la Société NPI CONSEILS accorde une grande importance à vos remarques et vos suggestions pour vous apporter un service de qualité.

Ainsi, conformément à la Recommandation ACPR n°2016-R-02 du 14/11/2016, de l'article 325-12-1 du Règlement général de l'AMF et de l'Instruction AMF n°2012-07 du 17/10/2014, en cas de litige, de mécontentement ou de réclamation, vous pouvez saisir la Société NPI CONSEILS afin de rechercher en premier lieu un arrangement amiable ou engager une médiation selon les modalités décrites ci-dessous sans préjudice de votre droit de saisir la justice par la suite.

Pour toute réclamation, la Société NPI CONSEILS peut être contacté selon les modalités suivantes à votre convenance:

- par courrier : NPI CONSEILS, 7, rue Auber, 31000 TOULOUSE
- par e-mail : contact@infinity-conseils.fr

La Société NPI CONSEILS s'engage à traiter vos réclamations dans les délais suivants :

- 10 jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de votre réclamation, pour en accuser réception, sauf si la réponse elle-même vous est apportée dans ce délai ; 2 mois maximum entre la date de réception de votre réclamation et la date d'envoi.
- La Société NPI CONSEILS fera le maximum pour répondre à votre réclamation dans les plus brefs délais. Cependant, si la société refuse de faire droit partiellement ou totalement à votre réclamation ou lorsqu'elle est rejetée, les voies de recours, ci-dessous, sont ouvertes, préalablement et sans préjudice de votre droit de saisir la justice par la suite
- Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris
- Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02

Site internet : <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-IAMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>

Pour les activités d'assurance : La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09

Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières Médiation de la consommation - ANM Conso 2 Rue de Colmar, 94300 Vincennes

Site internet IOBSP : www.anm-conso.com/anacofi-iobsp

Site internet IMMOBILIER : www.anm-conso.com/anacofi-immo

DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de nos relations professionnelles nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les informations recueillies par notre cabinet/entreprise sont enregistrées dans un fichier informatisé par M. Matthieu THARSILE pour archivage. Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées à une utilisation interne. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilités aux données vous concernant et les faire rectifier, demander leur effacement ou une limitation du traitement en contactant : contact@infinity-conseils.fr ou Matthieu THARSILE, Infinity Conseils, 7 rue Auber 31000 Toulouse. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.